

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Ressources Humaines

Séance du Comité Syndical du 3 octobre 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Ressources Humaines

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heures trente

OBJET :

Création de Poste

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Rendue exécutoire

Présents :

Convocation du
Comité en date du :

3 octobre 2019

ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, BROUSSE Michel, BRUNEL
Christophe, CARLES Alain, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, DE
PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU J-Pierre, GALINIER Alain,
HENNEBELLE J-Luc, MARCOS J-Carlos, OURLIAC Christian, VAREILLE
M-Jeanne, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

Affichage en date du :

3 septembre 2019

PRADEL Christophe remplacé par Monsieur RIVIERE.
LOPEZ Frédéric remplacé par Monsieur MOREL.

Absents excusés :

Publication de la
présente en date du :

3 octobre 2019

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, CALMETTES Didier, CASSAN
Renée, DARFEUILLE Jérôme, GIESE Peter, GUILHEM Evelyne, LOPEZ
Frédéric, CAZENAVE Serge, JUIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard,
TOURNIER Guy.

Délibération n°

20190027

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Monsieur le président expose, après 3 ans de longue maladie, suivi de 2 ans de maladie longue durée, le comité médical ainsi que la commission de réforme ont validés une mise à la retraite pour invalidité d'un de nos agents.

Cet agent était adjoint technique titulaire à 35 heures. Nous proposons de garder ce poste mais de diminuer le nombre d'heures à 28 heures/hebdomadaire afin qu'un autre agent qui, travaille au Smictom depuis le 1^{er} septembre 2018 sous contrat PEC arrive en fin de contrat soit stagiariisé.

C'est pour toutes ses raisons que nous souhaiterions conserver le poste d'Adjoint Technique mais d'en diminuer les heures de 35 à 28 hebdomadaires.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'ouverture d'un poste d'adjoint technique.

Cet agent assurera les fonctions d'agent de déchèterie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

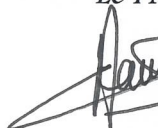

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 7 octobre 2019

Le Président,



Alain CARLES

